



No de résolution ou  
annotation

## Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

Séance de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre tenue le 18 mars 2026, à 18 h 30, au Complexe environnemental de la Lièvre de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre situé au 1064, rue Industrielle, à Mont-Laurier.

### Étaient présents et formaient quorum :

|                           |  |
|---------------------------|--|
| M. Jean Gascon, président | Municipalité de Lac-Saint-Paul             |
| M. Serge Bigras           | Municipalité de Sainte-Anne-du-Lac         |
| M. René de la Sablonnière | Municipalité de Chute-Saint-Philippe       |
| M. Benoit Éthier          | Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles |
| Mme Josée Gougeon         | Municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain     |
| Mme Diane Imonti          | Municipalité de Kiamika                    |
| M. Serge Piché            | Municipalité de Lac-des-Écorces            |
| M. Pierre Raïche          | Municipalité de Lac-du-Cerf                |
| M. Stéphan Tremblay       | Ville de Mont-Laurier                      |
| M. Michel Venne           | Municipalité de Ferme-Neuve                |

### Étaient absents

|                    |                                    |
|--------------------|------------------------------------|
| M. Luc Marcotte    | Municipalité de Mont-Saint-Michel  |
| Mme Sylvie Roussel | Municipalité de Notre-Dame-du-Laus |

Assistent également à la séance, M. Jimmy Brisebois, directeur général et greffier-trésorier, Mme Carole Boudrias, directrice générale adjointe et Mme Mariève Garceau, agente de communication, qui agit à titre de secrétaire de la séance.

### OUVERTURE DE LA RENCONTRE

M. Jean Gascon, président, ouvre la rencontre, il est 18 h 30.

Le président de la séance, soit M. Jean Gascon, informe le conseil d'administration qu'à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil d'administration comme lui permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, le président, M. Jean Gascon, ne votera pas sur les décisions comme le lui permet la loi.

26-03-4431

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 18 MARS 2026

Il est proposé par Mme Diane Imonti et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour du 18 mars 2026 en ajoutant les points suivants :

12. Varia

12.2 Doléance - citoyen

12.3 Bacs noirs supplémentaires

ADOPTÉE à l'unanimité

26-03-4432

### PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2025

Mme Annick Millaire, de la firme Mayer, Millaire et associés inc., CPA, présente les états financiers pour l'année 2025 et répond aux questions des membres du conseil d'administration.

Il est proposé par M. Michel Venne et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt les états financiers 2025 et d'en déposer une copie au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

Il est également résolu d'envoyer une copie des états financiers 2025 à nos municipalités membres.

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution ou  
annotation

26-03-4433

## Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

### AFFECTATION DES SURPLUS NON AFFECTÉS 2025

ATTENDU le dépôt des états financiers 2025, et qu'en date du 1<sup>er</sup> janvier 2026, il y a un surplus non affecté de 2 524 645 \$ ;

ATTENDU les différents besoins de la Régie ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du 4 mars 2026 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Josée Gougeon et résolu à l'unanimité de procéder aux différentes affectations, provenant des surplus non affectés, et ce, comme suit :

|   |                     |
|---|---------------------|
| Affectation – machinerie                          | 50 000 \$           |
| Affectation – recouvrement 2025                   | 398 510 \$          |
| Affectation – stabilisation de la quote-part 2026 | 445 000 \$          |
| Affectation – produit chimique                    | 40 000 \$           |
| Affectation – stabilisation de la quote-part      | 900 000 \$          |
| Affectation – recouvrement futur                  | 350 000 \$          |
| <b>Pour une somme totale de</b>                   | <b>2 183 510 \$</b> |

Il est également convenu que la présente résolution abroge toutes les autres résolutions ou autres documents incompatibles.

ADOPTÉE à l'unanimité

26-03-4434

### OFFRE DE SERVICES POUR L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS 2025

ATTENDU que l'offre de services pour les honoraires professionnels pour l'audit des états financiers s'est terminée le 31 décembre 2025 ;

ATTENDU que la firme Mayer, Millaire et associés CPA inc. détient déjà toutes les données de la Régie ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Diane Imonti et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de service, en date du 6 mars 2026, de la firme Mayer, Millaire et associés CPR inc., pour l'audit des états financier 2026 de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre, d'une somme totale de 12 950 \$ (plus taxes) et un taux horaire de 145 \$/heure (plus taxes) pour les travaux supplémentaires qui seront demandés par la Régie.

ADOPTÉE à l'unanimité

26-03-4435

### ADOPTION DES COMITÉS EXÉCUTIFS DU 25 FÉVRIER ET 4 MARS 2026

Il est proposé par M. Benoit Éthier et résolu à l'unanimité d'adopter le compte rendu et les recommandations des comités exécutifs du 25 février et 4 mars 2026 comme déposé.

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution ou  
annotation

## Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

26-03-4436

### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 FÉVRIER 2025

Il est proposé par M. Stéphan Tremblay et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 11 février 2026 en effectuant la correction suivante :

#### *Étaient présents et formaient quorum :*

On aurait dû lire Mme Sylvie Roussel, Municipalité de Notre-Dame-du-Laus au lieu de Mme Diane Imonti, municipalité de Kiamika.

ADOPTÉE à l'unanimité

26-03-4437

### COMPTES FOURNISSEURS AU 28 FÉVRIER 2026

Il est proposé par M. Pierre Raïche et résolu à l'unanimité d'adopter la liste des comptes fournisseurs, en date du 28 février 2026, pour une somme totale de 557 398.11 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité

26-03-4438

### RELEVÉ DES PAIEMENTS AU 28 FÉVRIER 2026

Il est proposé par M. Serge Piché et résolu à l'unanimité d'adopter la liste des paiements, en date du 28 février 2026, pour une somme totale de 758 904.12 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité

### CORRESPONDANCE ET REVUE DE PRESSE

Aucun point

### ADMINISTRATION

#### RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER

##### *Formations et rencontres*

- 18 février 2026 – comité de vigilance
- 19 février 2026 – rencontre de démarrage pour la construction de la cellule #10
- 19 février 2026 – appel de l'attachée politique de Mme Chantale Jeannotte, députée de Labelle, concernant réception à venir du décret ministériel pour l'agrandissement du lieu d'enfouissement technique prévue pour le 25 mars prochain
- 25 février 2026 – formation ADMQ portant sur le développement récent du droit municipal
- 26 février 2026 – rencontre concernant la cellule #10
- 5 mars 2026 – rencontre avec TétraTech concernant l'offre de service pour la biomasse
- 9 mars 2026 – rencontre avec Recyc-Québec concernant la demande d'aide financière pour la modernisation de l'écocentre

##### *Travaux sur le site*

- Mise aux normes de l'usine de traitement des eaux de lixiviation
- Broyage des matériaux secs et des déchets en cours
- Récupération du métal
- Récupération du textile – la Régie utilise le textile reçu (en partie) pour faire des guenilles pour le garage et récupération par les employés de la Régie
- Recyc-Québec – refus de deux demandes d'aides
  - Refus de subvention dans le cadre du programme de soutien, de modernisation et d'arrimage avec les besoins et marchés pour les résidus de construction, rénovation, démolition et déconstruction (abri - biomasse)
  - Refus de subvention dans le cadre du programme de soutien à la gestion des matières organiques dans le secteur des industries, commerces et institutions (abri – aire de compostage)
- 5 mars 2026 – inspection du MELCCFP – rien à signaler.



No de résolution ou  
annotation

26-03-4439

## Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

### LOCATION DE CAMIONS – COLLECTE COMMERCIALE DE CARTON

Demande de prix

| Catégorie                            | Location Sauvageau            | Entreprise mobilité           |
|--------------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| Camion 18 pieds avec<br>monte-charge | 1 598 \$ (plus<br>taxes)/mois | 2 183 \$ (plus<br>taxes)/mois |

- ATTENDU les besoins de la Régie pour la location de camions pour la collecte commerciale de carton ;
- ATTENDU que la Régie désire signer une entente de location pour douze (12) mois ;
- ATTENDU que la Régie a procédé à une demande de prix, par invitation ;
- ATTENDU les demandes de prix ;
- ATTENDU la recommandation du comité exécutif du 25 février 2026 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Diane Imonti et résolu à l'unanimité louer les camions, pour la collecte commerciale de carton, auprès de Location Sauvageau, entreprise canadienne, selon les prix suivants :

Deux (2) camions de 18 pieds avec monte-charge  
1 598,00 \$ plus taxes/mois/camion

Cette dépense sera prise dans le compte et remboursée par Éco  
Entreprises Québec.

50125 — location de machineries/camion

ADOPTÉE à l'unanimité

26-03-4440

### PROJET POUR LA RÉCUPÉRATION DU MÉTAL

- ATTENDU que la direction de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre est toujours à la recherche de nouveaux revenus afin de limiter l'augmentation des coûts aux municipalités membres ;
- ATTENDU que la Régie récupère environ 300 tonnes métriques de métal annuellement à son écocentre ;
- ATTENDU que la Régie vend le métal reçu à l'écocentre au récupérateur AIM recyclage Mont-Laurier ;
- ATTENDU que le métal vendu est mélangé et vendu à moindre coût que si ce dernier était trié par catégorie ;
- ATTENDU que la Régie veut faire un projet pilote afin d'améliorer la quantité et la qualité du métal récupéré à l'écocentre ;



No de résolution ou  
annotation

## Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

ATTENDU que la Régie est membre de Tricentris, la coop, et qu'elle aurait droit à une subvention de 1 019.33 \$, dans le cadre du programme "S'investir pour des communautés durables" ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du 25 février 2026 ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par M. Serge Bigras et résolu à l'unanimité que la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre effectue le projet pilote afin d'améliorer la quantité, la qualité et les revenus de vente du métal et de déposer une demande d'aide financière au programme "S'investir pour des communautés durables", de Tricentris, la Coop, comme déposé.

La dépense sera affectée dans le compte : Salaire d'opération non affecté et non utilisé

ADOPTÉE à l'unanimité

26-03-4441

### **COMITÉ DE VIGILANCE – BUDGET D'OPÉRATION**

ATTENDU que la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre est dans l'obligation d'avoir un comité de vigilance pour le lieu d'enfouissement technique ;

ATTENDU que ledit comité doit assurer la surveillance et le suivi de l'exploitation, de la fermeture et de la gestion postfermeture du lieu d'enfouissement technique ;

ATTENDU la rencontre du comité de vigilance du 18 février 2026 ;

ATTENDU la demande du comité de vigilance pour un budget d'opération pour des ressources matérielles et humaines qui pourraient aider les membres du comité de vigilance ;

ATTENDU que le budget d'opération serait d'une somme de 500 \$ annuellement ;

ATTENDU que les sommes utilisées pour les opérations du comité de vigilance devront être autorisées par les membres dudit comité avant l'utilisation ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du 25 février 2025.

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par M. Benoit Éthier et résolu à l'unanimité que la Régie accorde un budget d'opération de 500 \$ au comité de vigilance pour s'adjoindre des ressources matérielles et humaines qui pourraient aider les membres du comité de vigilance dans leur mandat.

ADOPTÉE à l'unanimité

### **COMMUNICATION**

#### **RAPPORT DE L'AGENTE DE COMMUNICATION**

Continuité des chroniques environnementales à CFLO fm.

#### **6 mars 2026**

Rencontre avec Synergie économique Laurentides

Présentation du projet du pacte d'engagement des municipalités

#### **Tricentris**

Acceptation de notre demande d'activité

Le kiosque d'information sera présent lors de l'activité de la vente trottoir de la ville de Mont-Laurier.



No de résolution ou  
annotation

26-03-4442

## Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

### VARIA

### OFFRE DE SERVICES – CHAUFFAGE AVEC LA BIOMASSE URBAINE ET FORESTIÈRE

ATTENDU que la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre désire chauffer son usine de traitement des eaux de lixiviation avec un système de chauffage avec la biomasse urbaine et forestière ;

ATTENDU que la Régie est allée en appel d'offres pour le chauffage de l'usine de traitement des eaux avec la biomasse, en janvier 2026, et n'a reçu aucune soumission ;

ATTENDU que la Régie veut donner un mandat à la firme TétraTech;

ATTENDU que le mandat de TétraTech portera sur les points suivants, et ce, selon le courriel du 9 mars 2026 :

- Réalisation d'une étude portant spécifiquement sur la production de chauffage pour les installations. Cette étude devra déterminer quelle est la meilleure option de production de chauffage en fonction des coûts et des bénéfices qui seront engendrés par le projet.
- L'étude devra valider et chiffrer les différents programmes de subventions disponibles pour aider la Régie à prendre une décision éclairée sur le choix des équipements de production de chauffage

L'étude comportera les points suivants :

- L'étude sera orientée uniquement sur un groupe de production de chauffage pour de l'eau chaude pour le procédé
- Mise de côté de l'option de « cogénération » (production électrique pour une puissance de 500 kW)
- L'étude mentionnera que la fiabilité des chaudières à biomasse est basse et que les équipements relevés doivent subvenir au même travail/puissance que les équipements de production de chauffage à la biomasse
  - o Puissance de la chaudière actuelle 234 kW
  - o Puissance de la nouvelle chaudière 500 kW/  
1 700 Btu
- L'étude mentionnera que seulement trois (3) formes de combustible/biomasse peuvent être utilisées : les granules, les copeaux et le bois (branches) propres.



No de résolution ou  
annotation

## Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

- L'étude devra évaluer les impacts et la faisabilité au niveau mécanique et environnemental du projet afin de tenir compte du souhait de la Régie pour l'installation d'une chaudière à l'extérieur de l'usine.

ATTENDU que TétraTech produira, pour la portion mécanique/électrique afin de déterminer la faisabilité, les meilleures technologies disponibles et les concepts préliminaires, pour un taux horaire avec une somme maximum de 30 000 \$ (plus taxes).

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Diane Imonti et résolu à l'unanimité qu'ela Régie accorde à TétraTech le mandat pour la production de l'étude, selon le courriel du 9 mars 2026, pour un taux horaire avec une somme maximum de 30 000 \$ (plus taxes).

Le financement sera effectué comme suit :  
Règlement d'emprunt – chauffage biomasse

ADOPTÉE à l'unanimité

### **DOLÉANCE – CITOYEN**

M. Benoit Éthier, représentant de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles, expose les doléances d'un citoyen concernant l'agrandissement du lieu d'enfouissement technique.

Réponse de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre concernant les questions du citoyen. Lesdites questions ont été abordées lors des audiences publiques sur l'environnement et ce sont des experts qui ont répondu aux questions.

Le citoyen peut consulter les documents du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement sur leur site Internet ou communiquer avec le directeur général et greffier-trésorier de la Régie.

### **BACS NOIRS SUPPLÉMENTAIRES**

M. Pierre Raïche demande s'il est possible de recevoir la liste des adresses où il y a des bacs noirs supplémentaires pour sa municipalité.

La Régie enverra la liste sous peu.

M. Raïche demande également des précisions concernant l'envoi des factures concernant lesdits bacs noirs supplémentaires.

Après discussion, il est convenu que la Régie enverra une demande écrite pour connaître la raison de la distribution du ou des bacs noirs supplémentaires. Si la Régie n'a pas de réponse dans les 30 jours, une facturation sera alors envoyée à la municipalité.



No de résolution ou  
annotation

## Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

### PÉRIODE DE QUESTIONS

Le président déclare la période de question ouverte, aucun contribuable.

### LEVÉE DE LA SÉANCE

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, le président lève la séance, il est 21 h 10.

\_\_\_\_\_  
M. Jean Gascon  
président

\_\_\_\_\_  
M. Jimmy Brisebois  
directeur général et greffier-trésorier

Je, Jean Gascon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Jean Gascon, président